

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 15 FÉVRIER, à 09 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 10 h 16).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ MAMODE Nourjhan/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge/ DOKI-THONON Lisianne/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

MAILLOT Gérald

par KICHENIN Virgile

VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini

par HOAREAU Jean-François

VOLIA-GARNIER Laetitia

par LOWINSKY Jacques

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

À son départ (10 h 10 / Rapport n° 20/1-026)

BAREIGTS Éricka

par ASSABY Maximilien

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MÉLADE Thierry	(lien de parenté)	bénéficiaire de bourse de voyage	Rapport n° 20/1-004
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 20/1-005
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 20/1-007

SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 20/1-008
ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 20/1-014

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

HUBERT Richenel	sorti de 09 h 27	du Rapport n° 20/1-002
	à 09 h 43	au Rapport n° 20/1-011
BAREIGTS Éricka	partie à 10 h 10	au Rapport n° 20/1-026

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 FÉVRIER 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

OBJET Bourses de voyages

Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

Le présent Rapport a pour objet l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages.

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne.

À l'image de l'Institut municipal des Langues, du Projet éducatif global, du Plan anglais, à travers son action en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes dionysiens dans leur parcours de citoyens modernes.

Au cœur de l'action municipale, le développement humain vise à la construction de chantiers innovants et solidaires accessible à tous.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyages. Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage.

Les bourses de voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de permettre aux jeunes dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers transmis à la Direction « Jeunesse » ont été soumis à l'avis du Comité consultatif pour l'Attribution des Bourses de Voyages réuni le 28 octobre 2019. Pour la période allant de janvier à mars, ce sont 260 projets qui ont été validés par le Conseil Municipal du 29 novembre 2019 pour un budget de 124 400 euros. Pour cette nouvelle période allant du mois d'avril à juin 2020, sur les 190 dossiers examinés par le Comité consultatif, 176 ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages, soit un budget de 83 500 euros.

Par conséquent, je vous demande :

- d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans de la liste ci-annexées, pour les projets de voyages de la période d'avril à juin 2020 ;
- d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide ;
- d'autoriser la dépense prévue au Budget principal (chapitre 011).

OBJET **Bourses de voyages**
Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/1-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans de la liste ci-annexée, pour les projets de voyages de la période d'avril à juin 2020.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

ARTICLE 3

Autorise la dépense prévue au Budget principal (chapitre 011).



DGA/ Développement Humain
Direction Jeunesse

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

siège à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Si le bénéficiaire est mineur

Représenté par

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Voyages Jeunes lors de sa séance du 28 octobre 2019 ;

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet
.....décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET

Présentation du projet

Nature

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe

Date de départ

Date de retour

Durée du séjour

Destination(s)

Transport(s)

Hébergement(s), lieux envisagé(s)

Domaine

Démarche

Présentation globale du projet de voyage

.....

.....

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle €	Transport
Subventions €	- billet d'avion €
Sponsors €	- billet de train €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) €
<input type="checkbox"/> FEBECS €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM €	- nuitée €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration €
..... €	Visite €
<input type="checkbox"/> Autre(s) €	Location €
TOTAL RECETTES €	Matériel €
	TOTAL DÉPENSES €

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour le Maire
et par délégation**

**Le bénéficiaire
(majeur)**

**Le représentant
ou tuteur légal
(pour un bénéficiaire mineur)**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

N° DJ	NOM	PRÉNOM (S)	OBSERVATION	MONTANT ÉLIGIBLE	
73	VIDOT	Justine	Stage à Jumbo Phoenix	500,00 €	
74	ASSANE	Saanti		500,00 €	
76	MADELEINE	Pierre-Yves		500,00 €	
77	HANDHOIMINA	Rachmi		500,00 €	
78	ATTOUMANI	Sayane		500,00 €	
79	SAÏD	Zarianti		500,00 €	
80	RAVELONJARA	Nazira		500,00 €	
81	BRIGITTE	Océane		500,00 €	
82	COLO	Soundati		500,00 €	
4	FANANDRIANA	Loriana		Voyage culturel Réunir nos identités et cultiver nos différences	500,00 €
5	HEBERT	Princia, Anicha	500,00 €		
6	TECHER	Amandine	500,00 €		
7	LUCIEN	Sharone	500,00 €		
8	APAVOU	Benjamin	500,00 €		
9	BILLAUD	Benjamin	400,00 €		
10	AYOUBA ABDOU	Erwan	500,00 €		
11	NOEL	Céléna	500,00 €		
12	DJAANFAR	Karzai	500,00 €		
13	ELLY	Taméra	500,00 €		
14	SOA	Marie-Pierre	400,00 €		
15	LIBEL	Alexandre	400,00 €		
16	RABESON	Khylian	500,00 €		
1	ELISABETH	Anna-Maria	Projet de voyage historique et culturel en Italie		500,00 €
2	GRONDIN	Alexandre			500,00 €
3	MOUTOUSSAMY	Eucas			300,00 €

Accusé de réception en préfecture
93100000019020-201004-DJ
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

24	OULEDI BRIENS	Louis, Michel	Séjour linguistique en Chine	400,00 €	
25	WOAYKI	Lucas		300,00 €	
71	NASSIBOU	Joris	Découverte linguistique et culturelle à New-York	400,00 €	
83	CHASSAN	Enora	Voyage linguistique en République d'Irlande	500,00 €	
84	LEFEVRE	Lauréna	Un relai pour Madagascar	500,00 €	
85	MOUSSEUX	Lucas		500,00 €	
86	CASSIM--OUNDOUH	Nawelle		500,00 €	
87	HAFADHI	Ismaël		500,00 €	
88	HOAREAU	Owen-Neil		500,00 €	
89	SAMAL--ICHANE	Médéric Georges		500,00 €	
90	TOHIR DINI	Fadhul		500,00 €	
91	ABDALLAH	Ayouba		500,00 €	
65	BOYER	Lohane		Voyage culturel à Paris	500,00 €
152	FAUSTIN	Flavie Camila		Voyage culturel	500,00 €
26	ALEXIS	Juliana Marie Judikaël	Eloquence Théâtre et Cinéma au Kenya	500,00 €	
27	LEBON	Karen		500,00 €	
28	BONNIER	Théodore		500,00 €	
29	DALLEAU	Camille		500,00 €	
30	AMBOUDI	Claudia		500,00 €	
31	BARRET	Gaëlle		500,00 €	
32	KEETARUTH--GOMOND	Anita		500,00 €	
33	GRONDIN-POSÉ	Shaïma, Marie, Kelsy		500,00 €	
35	MOUTAMA --GRONDIN	Rohan		500,00 €	
36	BODINATE	Emma		500,00 €	
37	TANGATCHY	Raphaël		500,00 €	
38	INALATIAPOULE	Maïli		500,00 €	

Accusé de réception en préfecture
 38 NALATIAPOULE 20-201004-D
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

39	ICHOUZA-- BEGUE	Anaëlle	Voyage culturel Paris / Londres / Madrid	500,00 €
40	NICAISE	Quentin		400,00 €
41	MERCURE	Julia		500,00 €
42	LIBERTE	Nathan Chris		500,00 €
43	ROBERT	Nazaïde Elido		500,00 €
44	M'MADI	Lynida		500,00 €
45	SAID	Nourania		500,00 €
46	RANDRIAMIALY	Cathia		500,00 €
148	PADER	Shaweilly		Voyage culturel
150	GAULEN	Nelson	500,00 €	
151	DOMICILE	Sarah Marie	500,00 €	
153	ZAFINANDRIAMARONJAHA	Abigaël	500,00 €	
154	RAVELSON	Christianie	500,00 €	
155	ANDRIAMANANTENASOA	Valérie	500,00 €	
156	MURCY	Alicia	500,00 €	
190	OMERALY	Romane	Voyage Culturel à Paris (France) Londres (Angleterre) et Madrid, Barcelone (Espagne)	500,00 €
96	MELADE	Anthony	Séjour linguistique et culturel au Royaume Uni	300,00 €
97	DAURIN	Minaziah Karen		400,00 €
99	TENOR	Loïce		300,00 €
100	PURMAN	Myrah		400,00 €
101	VILDEMAN	Kendra Marie Océane		500,00 €
102	TURPIN	Blandine		500,00 €
103	JEAN-MARIE	Alyah Marie Nancy		500,00 €
104	HIBON	Sarah		500,00 €
105	MOUSSA	Nassima		500,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

106	PUYLAURENT	Marie-Léa		500,00 €
110	FONTAINE	Catherine		500,00 €
111	BAMCOLO	Rinalda		500,00 €
22	ROBERT	Kenji	Séjour linguistique en Espagne	400,00 €
94	RASATA	Nathanaëlle	Stage à l'étranger dans le cadre d'un BTS international	500,00 €
93	M'CASA	Paulyne		500,00 €
90	RAVOLOLONIAINA	Eva Bijoux		500,00 €
88	ATTOUMANI	Anziza		500,00 €
91	VALY	Ziyaad		500,00 €
95	SAINT-GILLES	Ulrick		500,00 €
89	FERNAND	Coralie		500,00 €
92	ABDOU HOUMADI	Irchad		500,00 €
20	MAMY-NOMENJO	Sariaka	Voyage Scolaire en Espagne	500,00 €
21	MOUTOUSSAMY	Diva	Séjour linguistique en Autriche et en Allemagne	500,00 €
55	TRÉCASSE	Nolan	Afrique du Sud voyage linguistique, artistique et culturel	500,00 €
56	SOUDJAY	Maoulana		500,00 €
57	VAHOIE	Marie-Clayliah		500,00 €
58	SOMAHILY	Hélène		500,00 €
59	ISSOUFI	Zaïdati		500,00 €
60	TOMBOSOA	Hissane Célia		500,00 €
61	ISSIHAKA	Fahami		500,00 €
62	ALI MMADI	Halissoit		500,00 €
63	DIJOUX	Mathias		500,00 €
64	TURPIN	Kayla		500,00 €
186	MARNE-OMERALY	Sandrine	Afrique du sud 2020, voyage linguistique, artistique et culturel	500,00 €
187	BONDA	Calichema		500,00 €

Accusé de réception en préfecture
 87-14415-20200220-201004-D5
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

72	DOISEUL	Kamila Mei-An Christelle	Participation de la filière apicole à Madagascar	400,00 €
157	PINET	Camille	Stage de natation	300,00 €
159	ZIELINSKI	Mailys		300,00 €
23	BENALI	Myriam	Séjour linguistique en Espagne	500,00 €
188	MOUROUVIN	Mandjula		500,00 €
17	RAMSAMY	Ludivine	Echange scolaire en Allemagne	500,00 €
18	HOARAU	Chelsea		500,00 €
19	RAZAFINDRATIPO	Emma		500,00 €
84	BOUCHER	Lorrie	Voyage humanitaire à Madagascar	500,00 €
85	BERTIL	Angélique		400,00 €
86	CANN	Salomé		500,00 €
87	LEON	Raïssa		500,00 €
112	LEBON	Adam	Classe de découverte à Maurice	500,00 €
113	MOHAMED	Nasur		500,00 €
114	MOULLAN	Irfane		500,00 €
115	INSSA	Enynour		500,00 €
116	COMBRADE	Julien Maxime		500,00 €
117	MANGLOU	Orianne		500,00 €
118	POTA	Jade		500,00 €
119	VUATELET	Noah		500,00 €
120	TARIN	Thomas		300,00 €
121	ESPEL	Irys		500,00 €
122	BEN ALI	Kawtar-Moinatroudra		500,00 €
123	DIJOUX	Jean-Sébastien		300,00 €
124	LEGROS	Maéra		500,00 €
125	MOUSSA	Irsane		400,00 €

Accusé de réception en préfecture
 125 MOUSSA - 20200220-201004-D
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

126	HATOUM	Zacharie		400,00 €
127	LEGROS	Marizia		500,00 €
184	YONG-FONG	Sâra		400,00 €
185	LAVAL	Louis		400,00 €
161	CONVERT	Damien	Voyage pédagogique et culturel en métropole/ championnat de France	500,00 €
169	LARDAL	Benjamin		500,00 €
160	CLAIN	Billy		500,00 €
162	HOARAU	Grégory		500,00 €
163	IBRAHIM	Alane		500,00 €
164	RANDRIAMARO	Eric		500,00 €
165	DITTOO	Rayhaan		500,00 €
166	BERRICHON--NATIEMBE	Matthéo		400,00 €
167	IMIZA	Judicaël		500,00 €
168	CHOUTE	Ludovic		400,00 €
176	LAGRAVE	Grégory		500,00 €
177	FIGUIN	Raphaël		500,00 €
178	MOUSSA	Ahmed		500,00 €
179	FAMEKAMY	Raphaël		300,00 €
180	LEJOMA	Scolfield Dimitri		500,00 €
181	CHOUTE	Nathanaël		400,00 €
182	LAUDE	Luigi		500,00 €
170	ACCOT BOYER	Enzo		500,00 €
171	CLAIN	Steeve		500,00 €
172	TITUS	Jahman		500,00 €
175	HOUSSEN	Nasser,Isaac	500,00 €	
66	RAZAFISON	Finidy Aaron		500,00 €

Accusé de réception en préfecture
 66-RAZAFISON-20200220-201004-D
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

68	NOURLY	Vincent Adrien	Championnat de FRANCE d'athlétisme festivale UNSS	300,00 €
69	PERSON	Luna Maud		400,00 €
70	CHOTARD	Noémi Christie		500,00 €
143	LIM-CHAP	Naomie	Voyage pédagogique à l'Île Maurice	500,00 €
135	VITRY	Kenzo Roméo		300,00 €
128	CLAIN	Chrisnaëlle		500,00 €
129	TRAJAN	Radjen		500,00 €
130	FOCK-CHOCK-KAM	Touria		400,00 €
131	FONTAINE	Maëly Hélène		500,00 €
132	ANTIMENE SALAMALA	Fabianny		500,00 €
133	DOYON	Sohan		500,00 €
134	BHOLAH	Savannah		500,00 €
136	BEGUE	Gwenaëlle		500,00 €
138	RAMASSAMY	Camélya		500,00 €
139	TANCRAY RICQUEBOURG	Marciano		500,00 €
140	MAILLOT	Damien		500,00 €
141	LAVERDUN	Emelyne		500,00 €
142	THIBURCE	Kilian Arno		500,00 €
144	FABIEN	Arthur		500,00 €
145	RICHARDIN	Eline		300,00 €
146	IMBOLA	Warren	500,00 €	
147	ELLAMAN	Ambre	500,00 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200220-201004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020